

Direction du transport aérien
Sous-direction des aéroports
Bureau des capacités aéroportuaires

Paris, le 6 octobre 2021

Ref : 21 - 018

Monsieur Grégory Jamet
Coordonnateur délégué
COHOR
2 rue du commandant Mouchotte
Bât.522 ORLYTECH
91550 Paray-Vieille-Poste

Monsieur le Coordonnateur délégué,

Par arrêté du 1er octobre 2019, l'aéroport de Nantes-Atlantique a été qualifié d'aéroport à facilitation d'horaires à compter de la saison aéronautique d'été 2020. L'article 3 de cet arrêté prévoit la possibilité d'adapter les paramètres de facilitation en cas de travaux sur la plateforme.

Les travaux envisagés sur la plateforme au cours des saisons été 2021 et hiver 2021/2022 nécessitent la fermeture de la piste sur les périodes nocturnes suivantes (exprimées en heures locales) :

Semaine 42 :

- Nuit du lundi 18 au mardi 19 octobre : 23h40 - 05h29 ;
- Nuit du mardi 19 au mercredi 20 octobre : 23h00 - 05h29 ;
- Nuit du mercredi 20 au jeudi 21 octobre : 23h40 - 05h29 ;
- Nuit du jeudi 21 au vendredi 22 octobre : 23h00 - 05h29 ;

Semaine 43 :

- Nuit du lundi 25 au mardi 26 octobre : 23h40 - 05h29 ;
- Nuit du mardi 26 au mercredi 27 octobre : 23h40 - 05h29 ;
- Nuit du mercredi 27 au jeudi 28 octobre : 23h40 - 05h29 ;
- Nuit du jeudi 28 au vendredi 29 octobre : 23h30 - 05h29 ;

Semaine 46 :

- Nuit du lundi 15 au mardi 16 novembre : 23h40 - 05h29 ;
- Nuit du mardi 16 au mercredi 17 novembre : 23h10 - 05h29 ;
- Nuit du mercredi 17 au jeudi 18 novembre : 23h10 - 05h29 ;
- Nuit du jeudi 18 au vendredi 19 novembre : 23h10 - 05h29.

Sur ces plages horaires, vous n'attribuez donc aucune recommandation d'horaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Coordonnateur délégué, en l'assurance de mes meilleures salutations.

L'adjointe à la cheffe du bureau
des capacités aéroportuaires



Stéphanie SELIM